



République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

**DECISION N° DC.25.073**  
portant sur

**La modification en cours d'exécution n°2 du marché 2024-009 relatif  
à l'aménagement d'une cours « oasis » à l'école élémentaire  
du Moulin à Ingré**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal N° DL 20.029 en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Une modification en cours d'exécution n°2 est nécessaire conformément à l'article R2194-2 du code de la commande publique et au marché 2024-009 relatif à l'aménagement d'une cours « oasis » à l'école élémentaire du Moulin à Ingré dont le titulaire-mandataire est la société BEAUCHE SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS, 1 rue des Muids, 45140 Ingré.

Avant la mise en œuvre de la préparation de la tranche 2 du marché, le maître d'œuvre souhaite apporter des modifications aux prestations du marché.

La conception des gradins a donc été modifiée et il convient de remplacer des gabions préfabriqués par des blocs béton gris lisse.

Globalement, l'avenant n°2 présente une moins-value de -14 104,24 € HT soit – 16 925,09 TTC.

Le montant du marché après la modification n°1 était estimé à : 491 910,42 € HT, soit 590 292,50 € TTC.

Le nouveau montant du marché est estimé à : 477 806,18 € HT, soit 573 367,42 € TTC.

Les prix du marché sont traités à prix unitaires sur la base du bordereau des prix unitaires annexé à l'acte d'engagement. Ils sont appliqués aux quantités réellement exécutées.

**Article 2** : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

**Article 3** : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

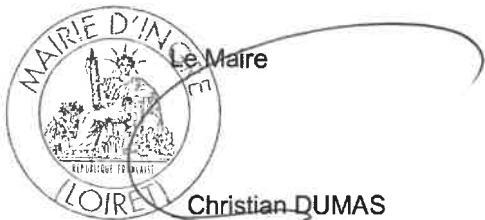
**Article 4** : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

**Article 5** : La présente décision sera transcrise au registre des décisions du Maire.

**Article 6** : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 15 mai 2025



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : 15 mai 2025

Publié ou notifié-le : 15 mai 2025

Informé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Bordereau d'acquittement de transaction

| Collectivité : VILLE INGRE

| Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DC_25_073</b>
Objet :	<b>Modification en cours d'exécution n°2 du marché 2024-009 relatif à l'aménagement d'une cours « oasis » à l'école élémentaire du Moulin</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-05-15 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20250515-DC_25_073-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20250515-DC_25_073-AR-1-1_0.xml	text/xml	964 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : DC.25.073 - MECE n°2 BSTP-J.RICHARD.pdf Nom métier : 99_AR-045-214501694-20250515-DC_25_073-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	105.9 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 mai 2025 à 11h37min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 mai 2025 à 11h37min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 mai 2025 à 11h37min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 mai 2025 à 11h55min25s	Reçu par le MI le 2025-05-15